

Pour en savoir plus

Les députés peuvent demander l'un des éléments suivants au bureau de la Régie de retraite de la fonction publique (la Régie), du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h à 16 h 30 :

- une copie du Règlement sur les prestations de pension des députés;
- une copie du dernier rapport de l'évaluation actuarielle;
- une copie du résumé du régime de pension.

Sur demande, la Régie fournit aux députés, aux conjoints, aux conjoints de fait ou aux représentants autorisés des explications et des renseignements détaillés sur les prestations payables à la retraite du député ainsi que dans l'éventualité de son départ à la retraite, de son décès, de la rupture d'une union ou de la cessation d'emploi.

Régie de retraite de la fonction publique

444, avenue St. Mary, bureau 1200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3T1

Téléphone : 204 946-3200

Télec. : 204 945-0237

Numéro sans frais partout au Canada :

1 800 432-5134 Courriel : askus@cssb.mb.ca

Services aux députés

La Régie offre les services suivants aux députés et à leur famille, leur planificateur financier, leur avocat, etc. :

1. Rencontres individuelles

Les députés peuvent rencontrer un membre du personnel de la Régie pour parler de leurs prestations de pension et d'assurance. Les députés sont encouragés à venir à ces rencontres avec une personne de leur choix, comme leur conjoint ou un planificateur financier.

2. Séminaires sur la planification de la retraite

La Régie organise des demi-journées en ligne et en personne pour les employés qui commencent à planifier leur retraite. Les séances en personne pour groupes de 15 à 50 personnes sont offertes dans les grands centres du Manitoba. Les députés peuvent y amener leur conjoint. L'objectif des séminaires est d'aider les députés à comprendre les différentes options de pension et d'assurance.

3. Demandes de renseignements personnelles et générales

Le personnel peut vous fournir les renseignements dont vous avez besoin sur l'inscription au régime, la retraite, l'invalidité, la cessation d'emploi et le montant projeté de votre pension pour vous aider à planifier votre succession et votre retraite.

Nous vous prions d'avoir votre numéro d'identification personnel (NIP) ou votre numéro d'employé sous la main au moment de communiquer avec le bureau et de prendre rendez-vous avant de vous présenter sur place pour que nous puissions mieux vous servir.

Le personnel de la Régie est à votre disposition pour répondre à vos questions par téléphone, par courriel à askus@cssb.mb.ca ou par courrier ordinaire.

Photo de couverture : palais législatif du Manitoba

**Régie de retraite
de la fonction
publique**

444, avenue St. Mary, bureau 1200
Winnipeg, Manitoba R3C 3T1
Canada
Téléphone : 204 946-3200 | Téléc. : 204 945-0237
Sans frais au Canada : 1 800 432-5134

Le 28 juin 2022

Madame Myrna Driedger
Présidente de l'Assemblée législative
450, Broadway, bureau 244
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Présidente,

L'article 21 du Règlement sur les prestations de pension des députés pris en application de la Loi sur l'Assemblée législative est ainsi libellé :

Au plus tard le 30 juin, l'administrateur prépare un rapport des activités du régime et de la caisse de retraite pour l'exercice précédent; il en fait parvenir une copie au président de l'Assemblée.

Je suis heureuse de présenter ci-joint le rapport annuel de 2021 du régime de pension de l'Assemblée législative, qui comprend le rapport du Bureau du vérificateur général et les états financiers audités.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon plus profond respect.

Carmele Peter, présidente
Régie de retraite de la fonction publique

Régie de retraite de la fonction publique

Présidence

Carmele Peter
Présidente
Exchange Income Corporation
(en vigueur à partir du 2 mars 2022)

Al Morin
Retraité, président et chef de la direction
Assiniboine Credit Union
(jusqu'au 31 décembre 2021)

Représentants des employés

Jody Gillis
Représentant de la fonction publique
Collège Red River

Doug Troke
Représentant de la fonction publique
Ministère des Finances

C. Reed Winstone
Représentant de Manitoba Hydro
Retraité, Régie de l'hydro-électricité du Manitoba

Représentants de l'employeur

JoAnne Reinsch
Randal T Smith, c.r.
Scott Wilson
Vacant

Comité des finances et de l'audit

Président

Doug Troke – Représentant des employés

JoAnne Reinsch – Représentante de l'employeur
Scott Wilson – Représentant de l'employeur
Vacant – Représentant des employés

Comité des RH et de la gouvernance

Président

Jody Gillis – Représentant des employés

JoAnne Reinsch – Représentante de l'employeur
Randal Smith – Représentant de l'employeur
C. Reed Winstone – Représentant des employés

Comité des placements

Président

A. Scott Penman*
Retraité, vice-président directeur et directeur
des placements
Investors Group Inc.

Brian Allison*
Vice-président directeur, directeur des placements,
The Canada Life Assurance Company

Richard Brownscombe*
Président
Montrose Mortgage Corporation Ltd.

Don Delisle ^
Sous-ministre adjoint des Finances,
Province du Manitoba

C. Reed Winstone ^
Représentant de la fonction publique

Elizabeth Marr, analyste financière agréée*
Retraîtée, vice-présidente et directrice, Relations
institutionnelles
Gestion de Placements TD

Carmele Peter
^ présidente
Régie de retraite de la fonction publique

Bruce Schroeder ^
Directeur général
Régie de retraite de la fonction publique

Le comité des placements gère aussi les actifs du
Manitoba Hydro Employer Fund et de trois
portefeuilles de Centra Gas. Manitoba Hydro a
nommé la personne ci-dessous à titre de
représentante au sein de ce comité en plus des
membres ci-dessus.

Susan Stephen
Trésorière
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba

* Nommé en raison de son expertise en placements
^ Exigé par la loi

Membres de la Régie et des comités

La Régie a la responsabilité fiduciaire d'administrer le régime et de gérer les placements dans l'intérêt de tous les participants au régime et des bénéficiaires. Elle est aussi chargée :

- de veiller à ce que le personnel remplisse les obligations prévues par le règlement en matière de placements et d'administration et à ce qu'il respecte les exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu;
- de déléguer au directeur général et au personnel la gestion quotidienne des activités;
- d'assurer l'orientation générale des activités et d'approuver les mesures liées aux politiques.

Ces fonctions sont dévolues à quatre membres élus par les employés qui participent à la Caisse de retraite de la fonction publique et à cinq membres nommés par le gouvernement, dont le président.

À titre de fiduciaire du régime, la Régie doit :

- gérer le régime de pension de l'Assemblée législative conformément aux règles du régime de pension, à la loi qui le régit et à la common law, et dans l'intérêt des participants au régime et des bénéficiaires;
- obtenir une évaluation actuarielle de la Caisse au moins tous les trois ans;
- réexaminer régulièrement sa politique de placement;
- obtenir un audit indépendant chaque année;
- préparer un rapport annuel.

Équipe de direction de la Régie

Bruce Schroeder
Directeur général

Dale Allen
Directeur, Systèmes d'information de gestion

Dawn Prokopowich
Directrice, Administration des services à la clientèle

Erin Polcyn Sailer
Directrice, Communications et services à la clientèle

Rick Wilson
Directeur, Finances et services de communications et de gestion des placements

Peter Josephson, analyste financier agréé
Directeur des placements

Ellement Consulting Group
Actuaire-conseil

Fillmore Riley
Conseiller juridique

Bureau du vérificateur général
Auditeur

Notre nouvelle réalité s'est poursuivie en 2021 : le personnel de la Régie de retraite de la fonction publique a dû offrir les services à ses membres à distance en raison de la poursuite des restrictions imposées par la pandémie. Avec la levée des certaines mesures, le personnel a pu réintégrer les bureaux en octobre, mais est finalement retourné à la maison en décembre en raison de l'arrivée du nouveau variant Omicron.

L'équipe des placements a connu une très bonne année de rendement : elle a enregistré un taux de 10,74 %, ce qui excède le rendement repère de 10,11 %. Le rendement de 2021 a aussi surpassé notre taux actuariel requis de 5,25 %. Le taux actuariel requis est le rendement nécessaire pour financer, outre les cotisations des participants, les prestations actuelles. Il est recommandé par l'actuaire et approuvé par la Régie.

En 2021, nous avons amélioré les moyens par lesquels nous recevons les paiements des participants voulant racheter un service antérieur ou faire des paiements à la Régie. En effet, nous avons commencé à accepter les virements électroniques. Cette amélioration est très importante, car plusieurs participants n'utilisent pas les chèques et il est alors plus facile de payer des arriérés, d'acheter du service pour congé de maternité, etc.

Deux membres de la Régie ont pris leur retraite à la fin de 2021, dont Al Morin, qui quitte la présidence après 14 ans de service. Je tiens à remercier Al pour son influence et ses conseils fiables au cours de ces années. Il a facilité mon travail en faisant preuve d'un leadership solide et en appuyant nos initiatives. J'aimerais aussi remercier Ray Erb, un représentant élu des employés, qui a été membre de la Régie pendant 24 ans et a vu les nombreux changements et les multiples obstacles qui y sont survenus. Ray a aussi appuyé nos initiatives pour améliorer les activités de la Régie. Il a d'ailleurs contribué à la mise en œuvre de plusieurs améliorations au régime de pension et au régime d'assurances. La Régie et la haute direction s'ennuieront de l'expérience et des conseils d'Al et de Ray.

Nous espérons que 2021 serait synonyme de stabilité et de normalité à la Régie, mais la COVID-19 avait d'autres plans et nos souhaits ne se sont pas réalisés. Pour 2022, nous espérons à tout le moins pouvoir retourner à un mode de vie plus normal pour rouvrir nos bureaux et recommencer les réunions en personne, mais la vitesse à laquelle ces changements s'opéreront dépendra encore des mesures de santé publique et du virus.



Message du directeur général

		2021	2020
Placements	Taux de rendement	10,74 %	9,17 %
	Valeur marchande des placements	42 604 352 \$	38 775 993 \$
	Revenu net des placements	903 755 \$	741 600 \$
	Variation de la juste valeur des placements pour la période	3 028 853 \$	2 366 214 \$
Cotisations et paiements	Cotisations salariales	954 953 \$	683 640 \$
	Paiements du gouvernement	1 029 785 \$	1 000 398 \$
	Total	1 984 738 \$	1 684 038 \$
Paiements de la Caisse	Prestations de pension versées	1 414 669 \$	1 371 275 \$
	Remboursements et transferts	550 461 \$	235 067 \$
Dépenses	Administration	86 156 \$	88 889 \$
	Placements	151 336 \$	132 893 \$
		2021	2020
Participants	Participants non retraités	67	69
	Participants retraités et autres prestataires	55	56
	Total des participants	122	125

Votre régime de pension

Votre régime est un régime à « prestations déterminées », ce qui veut dire que la pension est fondée sur une formule qui fournit des prestations de pension, de décès et de cessation d'emploi à tous les participants admissibles. La formule utilise vos années de service et votre salaire moyen. Les participants contribuent au régime de retraite sous la forme d'une cotisation sur leur salaire (elle s'élevait à 9 % en 2021). La Province assume le reste du coût des prestations de pension et des autres obligations du régime.

Le montant de la pension que le participant reçoit n'est pas lié au rendement des placements. Un bon rendement des placements est nécessaire pour que la Caisse puisse s'acquitter de son obligation de verser les prestations sans avoir besoin d'un financement plus élevé que prévu du gouvernement.

Le régime permet la retraite dès l'âge de 55 ans à condition que le participant ait au moins une année de service.

Les députés ont le choix de participer ou non au régime.

Indemnité de vie chère

- Les prestataires d'une pension du régime de pension de l'Assemblée législative reçoivent la même indemnité de vie chère que les prestataires d'une pension de la Caisse de retraite de la fonction publique.
- L'indemnité de vie chère accordée le 1^{er} juillet 2021 était de 0,49 %.
- Les indemnités de vie chère versées aux prestataires d'une pension de la Caisse de retraite de la fonction publique sont limitées dans la mesure où le compte d'indexation des prestations est capable de financer sa part de chaque augmentation. La loi limite le rajustement annuel maximal de l'indemnité de vie chère aux deux tiers de la hausse de l'indice des prix à la consommation du Canada jusqu'à ce que le compte puisse capitaliser d'avance les rajustements prévus pour les 20 prochaines années. Selon l'actuaire, il est peu probable, sous le modèle de financement actuel, qu'il ne soit jamais possible de capitaliser d'avance le compte pour les 20 années suivantes.

Capitalisation des prestations de pension

L'actif net de la Caisse disponible pour les prestations provient principalement des sources suivantes :

- le revenu des placements;
- les cotisations salariales;
- les paiements du gouvernement.

Taux de rendement

La caisse du régime de pension de l'Assemblée législative est placée comme l'est la Caisse de retraite de la fonction publique, dans la mesure où il est raisonnablement possible de le faire. En 2021, le taux de rendement était de 10,74 %.